

Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 15 novembre 2022

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique

THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette: M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely: M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: : M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Anna MAZIER à Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Noël MOINE à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Katia BAILLY à M. Stéphane CHOUIN

Absente excusée: Mme Marie-Anne LINGARD

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 20 septembre 2022.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Remplacement de Messieurs Arbel et Agoutin à deux commissions communautaires suite aux élections municipales partielles à Sennely

Vote favorable à l'unanimité pour DÉSIGNER :

- Pour la commission « Développement économique et touristique » : M. Bruno de Blois
- Pour la commission « Finances » : Mme Christine Ouercy

1.2 Remplacement d'un représentant auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER 1 représentant titulaire : Mme Elisabeth Collet

2 - FINANCES - MARCHES PUBLICS

2.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2023) du budget principal

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

2.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2023) du budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget annexe SPANC relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

2.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2023) du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

2.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2023) du budget annexe OTPS

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget annexe Office de tourisme des Portes de Sologne.

2.5 Attributions de compensation 2023

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER les montants des attributions de compensations 2023 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €

2.6 Partage de la Taxe d'aménagement entre la CCPS et les communes membres

Vote favorable à l'unanimité pour :

INSTITUER à compter du 1^{er} janvier 2023 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- > Reversement à l'EPCI à hauteur de 25 % du produit de la taxe perçue sur les zones d'activités économiques du territoire intercommunal
- > Les modalités pratiques du reversement feront l'objet de conventions entre la CC des Portes de Sologne (CCPS) et chaque Commune, auxquelles seront annexés les plans

DELEGUER au Président de la CCPS la rédaction et la signature des conventions de reversement, à intervenir avec chaque commune.

2.7 Décision modificative n° 2 au budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la décision modificative n°2 pour 2022 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	DM 1	DM 2
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 644 779	38 907	87 004	101
Chapitre 012 Charges de personnel	1 414 898	37 863		
Chapitre 014 Atténuation de produits	3 087 348		- 9 800	
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 145 197	36 227	400	
Chapitre 66 Charges financières	93 265		10 000	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 500		22 000	
Total Dépenses Réelles	8 386 987	112 997	109 604	101
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	513 251	1 416 961	-103 425	11 271
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	194 073	14 089	30 000	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 094 311	1 544 047	36 179	11 372

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	DM 1	DM 2
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 500		800	
Chapitre 70 Ventes Produits	642 372	34 286		
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 496 955	485 411	61 403	
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 523 319	24 350	-33 024	
Chapitre 75 Autres produits	3 601		7 000	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000			
Chapitre 78 Reprise de provisions	410 000			
Total Recettes Réelles	9 092 747	544 047	36 179	
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	1 564			11 372
002 Résultat de l'exercice N-1		1 000 000		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	9 094 311	1 544 047	36 179	11 372

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	RAR	BS 2022	DM 1 2022	DM 2
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	296 200				
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	218 017	9 143.14	33 102	6 333	
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	450 000	398 415.05			
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	686 848	41 229.11	792 189.46	-100 974	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	<u> </u>		753 950		1 571
Chpitre opération 109	559 744	75 498	75 498		
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	31 875			30 000	1 470
Total Dépenses Réelles	2 242 684	524 285.30	1 579 241 .46	-64 641	101
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 564				11 372
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 244 248	524 285,30	1 579 241.46	- 64 641	11 271

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	RAR	BS 2022	DM 1 2022	DM 2 2022
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	70 000	18 059			
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			872 455		
Chapitre 13 Subv. d'investissement	417 500	430 487.80	22 900	8 784	
Chapitre 16 Dette	999 424		-999 424		
Chapitre 20 immobilisations incorporelles			3 950		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles			478		
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	50 000				
Total Recettes Réelles	1 536 924	448 546.80	- 99 641	8 784	
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	194 073		14 089	30 000	
021 Virement de la section de fonctionnement	513 251		1 416 961	-103 425	11 271
Résultat N-1			323 570.96		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 244 248	448 546.80	1 579 241.46	-64 641	11 271

2.8 Demande de subventions via le programme Leader – Budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention européenne dans le cadre du programme Leader du GAL Forêt d'Orléans – Loire- Sologne pour la réalisation de travaux de signalétique et de balisage des chemin de randonnée

APPROUVER le projet et le plan de financement

2.9 DETR/DSIL complémentaire 2022 - Demande de subvention relative à la création d'un siège intercommunal et d'un espace de coworking

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet d'acquisition et d'aménagement de l'ex « Rabolière » pour l'implantation du siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises pour un montant estimatif de 1 708 535,30 € H.T.;

ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€ H.T.)	H.T.
Acquisition	676 587,73	677 905,28	DSIL	256 000,00
Travaux et aménagement	976 102,57	1 171 323,00	Département	588 000,00
Maîtrise d'œuvre et études	55 845,00	67 014,00	DETR/DSIL complémentaire2022	450 000,00
			Autofinancement	414 535,30
Total	1 708 535,30	1 916 242,20	Total	1 708 535,30

SOLLICITER une subvention de 450 000,00 € H.T. au titre de la DETR/DSIL complémentaire 2022, soit 45 % du montant plafonné à 1 000 000 € ;

CHARGER Monsieur le Président, ou son représentant de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.10 Financement du poste de chargée de projet revitalisation du territoire ORT/PVD/OPAH

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le plan de financement prévisionnel du poste de chargée de projet revitalisation du territoire en charge de l'ORT, du programme PVD et de l'OPAH pour la deuxième année de prise de poste,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions pour le poste de chargée de projet revitalisation en charge de l'ORT, du programme PVD et de l'OPAH,

REVERSER à la commune de La Ferté Saint-Aubin, les subventions perçues par la Communauté de communes des Portes de Sologne pour le financement du poste de chargée de projet revitalisation du territoire en charge de l'ORT, du programme PVD et de l'OPAH, pour l'ensemble de la période, c'est-à-dire les deux années.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2.11 Attribution du marché de confection et le portage de repas en liaison froide à domicile pour les personnes âgées

Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 08 novembre 2022 à 18h00, a retenu l'entreprise ANSAMBLE pour les montants suivants : 9,55 € H.T. pour le repas et 0,58 € H.T. pour le potage suivant le rapport d'analyse des offres.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

2.12 Modification en cours d'exécution n°4 au marché n°19CC08 - Lot n°1

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°4 et tous les actes afférents relatif à l'élaboration du PLUi des Portes de Sologne.

Le montant de la modification en cours d'exécution s'élève à 1 650,00€ H.T. soit 1 980,00€ T.T.C. représentant 1,03 % du montant initial du marché.

L'ensemble des modifications en cours d'exécution s'élèvent à 25 950,00 € H.T. soit 31 140,00 € T.T.C représentant 16,19 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Avis sur l'adhésion de la CC des Collines du Perche à l'EPFLI

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes des Collines du Perche à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

3.2 Contrat d'Objectif Territorial Transition (COT Transition)

Vote favorable à l'unanimité pour :

VALIDER l'engagement de la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans cette démarche du COT Transition aux côtés du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne et des CC membres :

DESIGNER un référent élu qui représentera la CCPS dans les instances du COT Transition aux côtés des techniciens référents ;

AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre du COT Transition ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération

3.3 Proposition d'une motion sur l'application de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette »

25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Lionel DUPLAIX) pour :

PARTAGER la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'Etat s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés ;

DEMANDER la création par voie législative ou réglementaire d'un compte foncier national, voire européen pour les projets supra-territoriaux. Ceux-ci ne doivent pas venir en déduction des possibilités de consommation foncière attribuées à chaque région. En l'absence de prise en considération de ces exclusions, toute possibilité de développement pour notre territoire sera freinée, voire impossible ;

DEMANDER la prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires dans la réduction de consommation foncière, du traitement des friches industrielles et du renouvellement urbain, au cours de ces dernières années notamment à travers le SCOT;

DEMANDER la valorisation des projets de renaturation, sans délai, ceux-ci pouvant donner lieu à des possibilités de consommations foncières supplémentaires ;

DECLARER qu'il s'opposera à toute application anticipée des dispositifs législatifs et réglementaires du ZAN qui priverait immédiatement les territoires de toutes possibilités de développement, le ZAN devant devenir à moyen terme un outil de d'accompagnement de développement responsable du territoire.

PRECISER que l'application du ZAN ne sera pas possible sans la mise en place d'outils économiques, juridiques, fiscaux et d'apport en ingénierie adaptés à ce nouveau modèle d'aménagement (simplification de l'appropriation et du portage foncier notamment)

3.4 Externalisation de la pré-instruction des actes d'urbanisme

24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY) pour :

APPROUVER le principe de recourir à un prestataire privé pour l'assistance à la pré-instruction des autorisations du droit du sol en application de l'article L 423-1 du Code de l'urbanisme.

AUTORISER en conséquence Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette externalisation et à signer les actes s'y afférents, notamment à préparer et signer les conventions à intervenir avec les communes qui souhaiteront bénéficier de ce dispositif.

4- RESSOURCES HUMAINES

4.1 Non facturation des mises à disposition partielles sur 2022 pour la pré-instruction sur les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, et Marcilly-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la non facturation du service pré instruction aux communes membres en 2022,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à assurer la bonne exécution de la présente délibération.

5- ENVIRONNEMENT

5.1 Adoption du rapport d'activités 2021 du SPANC

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente et INVITE son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

5.2 Rapport annuel d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2021 du SMICTOM de Sologne.

5.3 Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2021 du service Collecte et traitement des ordures ménagères de la CCTVL.

6.1 Convention entre le département et la CCPS régissant les modalités de fonctionnement de l'espace services publics itinérant

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les termes de la convention visant à la mise en place d'un ESP itinérant pour une durée de trois ans et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte ou document afférent

6.2 Convention Territoriale Globale (CTG) intercommunale

25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Lionel DUPLAIX) pour :

APPROUVER les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) rédigée conjointement entre la CAF, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes membres pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte ou document afférent.

7 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°55/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au lot 1 à l'accord cadre 20CC01 – acquisition, livraison et installation de mobilier administratif pour les membres de la centrale d'achat Approlys centr'achats

N°56/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 à l'accord-cadre n°19CC15 lot n°2 relatif aux fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde

N°57/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 à l'accord cadre n°19CC15 lot n°1 relatif aux fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde

N°57B/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au marché n°18CC08 relatif à la fourniture, la vérification et la maintenance d'extincteurs pour le secteur Nord (Dépt 28 et 45) lot n°1 passé via la centrale d'achats Approlys centr'achats

N°58/2022 : Signature de la convention de mise en œuvre de l'aide directe accordée à l'entreprise LA RIOLE

DE

La Ferté Saint-Aubin, le 16 novembre 2022 Le résident,

Jean Paul ROCHE